

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

26 septembre 2023

Scolarisation d'enfants autistes dans les écoles : ouverture de 6 nouvelles offres en région Centre-Val de Loire

La scolarisation des enfants présentant un trouble du spectre autistique ou un trouble du neuro-développement à l'école « ordinaire » est un engagement fort de l'ARS Centre Val de Loire et du Rectorat de l'Académie Orléans-Tours. Pour augmenter l'offre de scolarisation adaptée et améliorer la proximité pour les familles, l'ARS et le Rectorat mettent en œuvre 6 nouvelles offres, dédiées aux enfants présentant un diagnostic d'autisme, au sein des écoles de la région. Ce sont désormais 24 lieux de scolarisation en milieu ordinaire qui existent en Centre-Val de Loire pour ces enfants.

Un appel à candidatures, lancé par l'ARS Centre-Val de Loire en avril 2023, a permis de déterminer la localisation et le fonctionnement des 6 dispositifs nouveaux. Sur la région, et compte tenu de l'offre déjà présente, ceux-ci sont répartis de la façon suivante :

- 1 Unité d'enseignement maternelle autiste (UEMA) à Romorantin-Lanthenay (Loir-et-Cher),
- 1 Unité d'enseignement élémentaire autiste (UEEA) à Châlette-sur-Loing (Loiret),
- 4 Dispositifs d'auto-régulation (DAR) :
 - o 1 à Vierzon (Cher),
 - o 1 au Poinçonnet (Indre),
 - o 1 à Tours (Indre-et-Loire)
 - o 1 à Blois (Loir-et-Cher).

Chacun de ces dispositifs permet d'accompagner dans leur scolarisation en milieu ordinaire des enfants présentant un diagnostic d'autisme, et disposant d'une notification de la Maison départementale pour les personnes handicapées (MDPH). Une équipe médico-sociale (éducateur spécialisé, psychologue, psychomotricien etc.) et un enseignant spécialisé assistent au quotidien les élèves pour que ceux-ci accèdent aux apprentissages.

Une **unité d'enseignement maternelle** autiste (UEMA) accompagne ainsi la scolarisation à temps plein de 7 enfants autistes, âgés de 3 à 6 ans. Cette unité bénéficie, au sein d'un établissement scolaire ordinaire, d'une salle de classe attitrée où sont dispensées les diverses interventions pluri-professionnelles. En fonction du projet personnalisé, des temps d'inclusion en classe ordinaire sont mises en place.

Une **unité d'enseignement élémentaire** autiste (UEEA) accompagne la scolarisation de 10 enfants autistes, âgés de 6 à 11 ans. Elle fonctionne sur le même principe que l'Unité d'enseignement maternelle autiste (UEMA).

Le **dispositif d'autorégulation** (DAR) est un dispositif qui permet à l'enfant de bénéficier d'un emploi du temps personnalisé réparti entre la classe correspondant à son âge (6 à 11 ans) et une salle d'autorégulation, véritable « sas émotionnel ». Chaque école où est enseignée l'autorégulation accueille entre sept et dix élèves présentant des troubles autistiques.

Cette nouvelle offre de scolarisation porte à 24 le nombre de dispositifs en place sur la région Centre-Val de Loire. Ainsi à compter de la rentrée scolaire 2023, l'offre à destination des enfants diagnostiqués autistes sera la suivante :

- **Cher**: 2 unités d'enseignement maternelle autiste et 2 dispositifs d'autorégulation,
- **Eure-et-Loire**: 2 unités d'enseignement maternelle autiste
- **Indre**: 1 unités d'enseignement maternelle autiste, 1 unité d'enseignement élémentaire autiste et 1 dispositif d'autorégulation.
- **Indre-et-Loire**: 3 unités d'enseignement maternelle autiste, 1 unité d'enseignement élémentaire autiste et 1 dispositifs d'autorégulation.
- **Loir-et-Cher**: 3 unités d'enseignement maternelle autiste et 2 dispositifs d'autorégulation
- **Loiret** : 3 unités d'enseignement maternelle autiste et 2 unité d'enseignement élémentaire.

Pour Clara de BORT, Directrice générale de l'ARS Centre-Val de Loire, « *cette nouvelle offre témoigne de l'engagement de l'Etat en direction des enfants autistes et de leurs familles. Nous voulons que ces enfants puissent accéder aux apprentissages et gagner en autonomie, en favorisant l'accompagnement et les interactions avec les autres enfants. En rejoignant leurs camarades au sein de l'école ordinaire, et grâce à l'appui de professionnels médico-sociaux et éducatifs, c'est toute la communauté scolaire qui progresse vers une société pleinement inclusive* ».

Pour Gilles Halbout, Recteur de l'Académie d'Orléans-Tours, « *Ces 6 dispositifs viennent compléter les 18 dispositifs déjà existants ainsi que la présence des 8 professeurs ressources spécialisés dans le trouble du spectre de l'autisme répartis dans tous les départements de l'académie. Notre ambition est ainsi de pouvoir construire un maillage territorial fin qui favorise une réponse scolaire la plus proximale possible. Ces dispositifs mixtes alliant scolarisation et appui médico-social s'adaptent et répondent aux besoins des enfants diagnostiqués autistes. Ils permettent de soutenir un parcours de scolarisation personnalisé pour les élèves concernés et de former l'ensemble de la communauté à des gestes professionnels qui profitent à tous les élèves.*

Aujourd'hui, nous pouvons dire que l'ensemble de ces dispositifs permettent une progression indéniable des enfants qui y sont scolarisés ».

Contacts presse :

ARS Centre – Val de Loire :

Christophe LUGNOT, Directeur de Cabinet, Responsable de la communication
Tél. : 07 62 90 90 52 / ars-cvl-presse@ars.sante.fr

Rectorat :

Service de communication

21 rue Saint Etienne – 45000 Orléans

Tel : 02 38 79 38 79 / communication@ac-orleans-tours.fr